



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Frédéric BUVAL
Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procuration : 15

Extrait n°CC-04-2023-084

Objet : Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS), Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Frédéric BUVAL, Patricia Marie GUION-FIRMIN.

Arrivés en cours de séance : Jonathan TABAR, Gilbert COUTURIER, Sylvain HOCHÉ.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Violaine DIAZ, Belfort BIROTA à Christian VERNEUIL, Sarah ANGAMA à Josette MASSOLIN, Saint-Yves RANGOM à Joseph PÉRASTE, Christian RAPHA à Bruno Nestor AZEROT, Annick CHARLEC à Patricia GUION-FIRMIN.

En cours de séance : Paulette RAPON à Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Stéphane LORDELLOT à Claude BELLUNE, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT à Georgette RANGOLY, Jean-Louis MARIE-LOUISE à Monsieur Charles CARISTAN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Annick COMIER, Pamela PATRON, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYMOIS, Chantal MAIGNAN, Patrick BONIFACE, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

En cours de séance : Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL, Maurice BONTE.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L1612-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-11-2022-254 du 11 novembre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2023 et fongibilité des crédits ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-02-2023-019 du 02 mars 2023 portant sur le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2023-051 du 06 avril 2023 approuvant le compte de gestion 2022 du budget annexe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2023-057 du 06 avril 2023 approuvant le compte administratif 2022 du budget annexe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2023-063 du 06 avril 2023 relative à l'affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023 du budget annexe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Considérant qu'en application de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la date limite de vote des budgets primitifs des collectivités locales est fixée au 15 avril de l'année.

Considérant que le budget principal et ses budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire ;

Considérant que les comptes de l'exercice précédent étant arrêtés, les résultats de clôture peuvent être intégrés dès le budget primitif ;

Considérant que pour le budget annexe du Plan local pour l'Insertion et l'Emploi, les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2023	Proposition nouvelles	RAR	Budget Primitif
Total Dépenses	+2 610 092,51	+364 512,56	2 974 605,07
Total Recettes	+1 374 412,67	+1 600 192,40	2 974 605,07
EQUILIBRE GLOBAL	-1 235 679,84	1 235 679,84	-

Dépenses						
F/I	D/R	Chap.	Libellé	Proposition nouvelles	RAR	Budget Primitif
F	D	002	Résultat reporté	00	00	-
F	D	011	Charges à caractère général	+2 237 348,00	+364 512,56	2 601 860,56
F	D	012	Charges de personnel	+372 744,51	00	372 744,51
F	D	65	Charges de gestion courante	00	00	-
F	D	68	Dotations provisions semi-budgétaires	00	00	-
Total Dépenses				+2 610 092,51	+364 512,56	2 974 605,07
Recettes						
F/I	R	Chap.	Libellé	Proposition nouvelles	RAR	Budget Primitif
F	R	002	Résultat reporté	+98 781,95	00	98 781,95
F	R	70	Produits services, domaine et ventes div	00	00	-
F	R	74	Dotations et participations	+1 275 630,72	+1 600 192,40	2 875 823,12
F	R	75	Produits de gestion courante	00	00	-
Total Recettes				1 374 412,67	1 600 192,40	2 974 605,07
Equilibre section de fonctionnement				-1 235 679,84	1 235 679,84	-

Dépenses						
F/I	D/R	Chap.	Libellé	Proposition nouvelles	RAR	Budget Primitif
I	D	001	Solde d'exécution reporté	00	00	-
Total Dépenses				-	-	-
Recettes						
F/I	D/R	Chap.	Libellé	Proposition nouvelles	RAR	Budget Primitif
I	R	001	Solde d'exécution reporté	00	00	-
Total Recettes				-	-	-
Equilibre section d'investissement				-	-	-

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi qui s'équilibre en recettes et en dépenses ;

Considérant que les membres de la Commission finances, réunis le 29 mars 2023, ont émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2023	Proposition nouvelles	RAR	Budget Primitif
Total Dépenses	+2 610 092,51	+364 512,56	2 974 605,07
Total Recettes	+1 374 412,67	+1 600 192,40	2 974 605,07
EQUILIBRE GLOBAL	-1 235 679,84	1 235 679,84	-

Dépenses						
F/I	D/R	Chap.	Libellé	Proposition nouvelles	RAR	Budget Primitif
F	D	002	Résultat reporté	00	00	
F	D	011	Charges à caractère général	+2 237 348,00	+364 512,56	2 601 860,56
F	D	012	Charges de personnel	+372 744,51	00	372 744,51
F	D	65	Charges de gestion courante	00	00	-
F	D	68	Dotations provisions semi-budgétaires	00	00	-
Total Dépenses				+2 610 092,51	+364 512,56	2 974 605,07
Recettes						
F/I	R	Chap.	Libellé	Proposition nouvelles	RAR	Budget Primitif
F	R	002	Résultat reporté	+98 781,95	00	98 781,95
F	R	70	Produits services, domaine et ventes div	00	00	-
F	R	74	Dotations et participations	+1 275 630,72	+1 600 192,40	2 875 823,12
F	R	75	Produits de gestion courante	00	00	-
Total Recettes				1 374 412,67	1 600 192,40	2 974 605,07
Equilibre section de fonctionnement				-1 235 679,84	1 235 679,84	-

INVESTISSEMENT		Dépenses					Budget Primitif
		F/I	D/R	Chap.	Libellé	Proposition nouvelles	
I	D	001	Solde d'exécution reporté		00	00	-
Total Dépenses					-	-	-
INVESTISSEMENT		Recettes					Budget Primitif
		F/I	D/R	Chap.	Libellé	Proposition nouvelles	
I	R	001	Solde d'exécution reporté		00	00	-
Total Recettes					-	-	-
Equilibre section d'investissement					-	-	-

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 43

Contre : 00

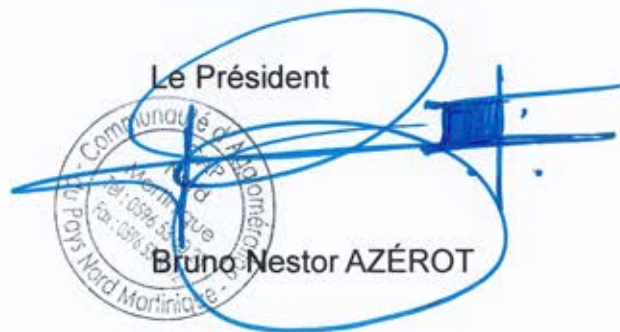
Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 20 avril 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT